



*Présidence*  
*du conseil d'administration*  
NNNNNN

**OFFICE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS  
POLYNESIE FRANÇAISE**

NNNNNN

Papeete, le 25 janvier 2008

**N° OPT/PCA/024**

## **ATTESTATION DE DEPENSES**

Le Président du Conseil d'Administration de l'OPT, soussigné, certifie que les dépenses, objet de la facture n°16856 du 10/01/2008 d'un montant de 12 000 CFP, établie par « PATISSERIE MOUTET», ont été engagées à l'occasion d'achat d'épiceries lors de la signature du contrat avec ASN (Alcatel - Lucent Submarine networks) pour la fourniture du système de communication par câbles sous marins à fibres optique entre Tahiti et Hawaii et Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora Bora.

**Pour le Président du Conseil  
d'Administration de l'OPT  
et par délégation**

**Jean François MARTIN**